RÉPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE RUMIGNY** 80680 RUMIGNY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 JUIN 2024

La réunion débute à 18h00 sous la présidence du maire, M. EVRARD Dominique.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mmes Nadine RUELLE, Marie-Claude BOUTIN, Florence MESSIO, Dominique SCHAEVERBEKE, Céline BETHOUART, MM. Nicolas BINOIST, Jean-Baptiste CARON, Pierre FERCHAUD, Mme Christine BRULÉ, MM. Gérard ADT, Frédéric SAPART, Mme Véronique DUOUESNE.

Sont absents, excusés:

M. Éric LECUYER qui a donné pouvoir à M. Dominique EVRARD Mme Graziella GRENON

Sont absents, excusés et représentés :

Le conseil municipal désigne Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

2024-18 AMORTISSEMENT - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE D'AMIENS

2024-19 AMORTISSEMENT - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR DES LED - RUE DE LA MARE, RUE DE SAINT FUSCIEN ET RUE D'AMIENS

2024-20 DECISION MODIFICATIVE N°1 – AMORTISSEMENTS

2024-21 DECISION MODIFICATIVE N°2 – ANNULATION DU FERMAGE DE M. BOUCHON

2024-22 CENTRE DE GESTION - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

2021-23 FDE 80 - REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE

VERS - AVENANT A LA CONVENTION 2024-24 RESIDENCE SCCV - CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIRIES,

EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS 2024-25 RESIDENCE DE LA SCCV RUMIGNY – DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIE

PUBLIQUE 2024-26 AMENAGEMENTS RUE D'HEBECOURT ET PLACE DE LA MAIRIE -PROGRAMME DE TRAVAUX RETENU – DEMANDES DE SUBVENTIONS

2024-27 RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE – ETUDES - ARCHITECTE

2024-28 EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE SAINT FUSCIEN – ESTIMATION

2024-29 DEGRADATIONS DE MATERIEL A LA SALLE POLYVALENTE - FACTURATION

2024-30 RAPPORT SUR LA CONSOMMATION D'ESPACES DE 2011 A 2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 MARS 2024

Le procès-verbal est approuvé par les membres présents.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au conseil municipal les informations suivantes:

- Benoît COUDERT a repris le travail le 27 mai.
- La randonnée du 1er mai et le grand prix de Rumigny cycliste ont connu un bon succès. La prochaine animation communale aura lieu pour la fête de la musique le 22 juin.
- Le permis d'aménager du lotissement de la résidence de la SCCV Rumigny est en cours d'instruction.
- Le comité syndical du SISA a délibéré le 26 avril sur le principe du transfert de ses actions à l'EPSOMS. Suite à la délibération en faveur du transfert d'activité et de la réception de l'accord du CST (CDG), un dossier de transfert d'activité sera déposé courant juin. Il appartiendra, par la suite, aux membres délégués de voter la dissolution du SISA. Le comité syndical du SISA fera un point lors de la prochaine assemblée qui aura lieu fin juin, une invitation sera envoyée aux membres titulaires et leur suppléant.
- La dissolution de l'assemblée entraine deux scrutins, le 30 juin et le 7 juillet. La salle étant réservée par des habitants de Rumigny le 30, le bureau de vote sera installé à la mairie.
 - Ludovic Degezelle est le nouveau président du club de football.

2024-18 AMORTISSEMENT - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE D'AMIENS

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse un fonds de concours à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour la réalisation de l'effacement des réseaux rue d'Amiens pour un montant de 155 860 euros.

Ce fonds de concours correspondant à une subvention d'équipement, il doit être retracé en section d'investissement du budget et être amorti conformément aux articles L.2321-2 (27° et 28°) et R 2321-1 du CGCT.

L'article R 2321-1, dans son troisième alinéa, précise que la durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'amortir ce fonds de concours sur 15 ans
- de porter au budget de l'année 2024 l'écriture suivante :
- En dépenses de fonctionnement au compte 681 « dotations aux amortissements » : 10 390,67 euros.
- En recettes d'investissement au compte 28041512 « GFP rat : bâtiments et installations » : 10 390,67 euros.

<u> 2024-19 AMORTISSEMENT - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR DES LED - RUE</u> DE LA MARE, RUE DE SAINT FUSCIEN ET RUE D'AMIENS

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse un « fonds de concours » à la Fédération départementale d'Energie pour le remplacement de 21 luminaires par des leds dans les rues de la Mare, de Saint Fuscien et d'Amiens.

Le montant total des travaux s'élève à 32 723,00 € TTC pour une contribution de la commune à hauteur de 8 890,00 €.

Ce fonds de concours correspondant à une subvention d'équipement, il doit être retracé en section d'investissement du budget et être amorti conformément aux articles L.2321-2 (27° et 28°) et R 2321-1 du CGCT.

L'article R 2321-1, dans son troisième alinéa, précise que la durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'amortir ce fonds de concours sur 15 ans s

- de porter au budget de l'année 2024 l'écriture suivante :

- En dépenses de fonctionnement au compte 681 « dotations aux amortissements » : 592,67 €
- En recettes d'investissement au compte 28041512 « GFP rat : bâtiments et installations » : 592,67€

2024-20 DECISION MODIFICATIVE N°1 – AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à une décision modificative sur le budget communal 2024 afin de procéder à la régularisation des amortissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le budget 2024 ainsi:

En dépenses de fonctionnement :

- d'abonder le compte 681-042 « Dotations aux amortissements charges de fonctionnement » de 11 000 €
 - de réduire le compte 615221 « Entretien et réparations bâtiments publics » de 11 000 €

En recettes d'investissement:

- d'abonder le compte 2804182-040 « Amortissements des immobilisations- bâtiments et installations » de 11 000 €
 - de réduire le chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » de 11 000 €

<u> 2024-21 DECISION MODIFICATIVE N°2 – ANNULATION DU FERMAGE DE M.</u> **BOUCHON**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à une décision modificative sur le budget communal 2024 afin de procéder à l'annulation de la facturation du fermage de Monsieur Denis BOUCHON émis à tort puisque Monsieur BOUCHON a cessé ses activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le budget 2024 ainsi:

En dépenses de fonctionnement :

- d'abonder le compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » de 304,64 €
- de réduire le compte 615221 « Entretien et réparations bâtiments publics » de 304,64 €

<u> 2024-22 CENTRE DE GESTION – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE</u> MEDECINE PREVENTIVE

L'article L.812-3 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements territoriaux disposent obligatoirement d'un service de médecine préventive ayant pour mission d'assurer le suivi médical des agents.

Pour répondre à cette obligation, le centre de gestion a créé un service de médecine préventive constitué d'une équipe pluridisciplinaire.

La dernière convention datant de 2010, le centre de gestion propose à la commune une nouvelle convention tenant compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques, valable 1 an à compter du 1er janviere 2024 et renouvolable par tacite reconduction, sur une durée totale de 3 années qui remplace da précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- décide de solliciter le centre de gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités;
 - approuve le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion;
 - autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec effet immédiat;

2024-23 FDE 80 - REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE VERS - AVENANT A LA CONVENTION

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la FDE a corrigé son devis de remplacement de l'armoire électrique A0001 située au croisement de la rue d'Hébécourt et de la rue de Vers.

Le devis établi par la FDE 80 est détaillé comme suit :

Montant pris en charge par la FDE : 3 733,00 € 1 154,00 € Contribution de la commune :

4 887,00 € soit un montant total de :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour le remplacement de l'armoire A0001 pour un montant total de 4 887,00 €.

2024-24 RESIDENCE DE LA SCCV RUMIGNY- CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIRIES, EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société Société Civile de Construction Vente de Rumigny a déposé un permis de construire pour une résidence de 17 maisons individuelles sur le terrain acheté aux consorts Bouchon, sur les parcelles cadastrées section AC numéro 237, 296 et 297.

Cette opération sera desservie par un ensemble de voiries (chaussée, parkings, trottoirs) et d'équipements de VRD (eau potable, eaux pluviales, électricité, téléphone, éclairage public...).

Elle comprendra également des espaces verts.

La commune peut décider de reprendre gracieusement l'ensemble des voies, espaces verts, réseaux et équipements en gestion et propriété, y compris les emprises foncières sur lesquelles ceux-ci sont situés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- s'engage à reprendre l'ensemble des voiries, espaces verts, équipements de VRD de l'opération réalisée par la société SCCV RUMIGNY conformément au programme des travaux joint au permis de construire, à l'achèvement de la totalité des travaux à charge de cette dernière.
- autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2024-25 RESIDENCE DE LA SCCV RUMIGNY - DENOMINATION DE LA NOUVELLE **VOIE PUBLIOUE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la dénomination de la nouvelle rue qui traversera la nouvelle résidence de la société Civile de Construction Vente de Rumigny.

Deux propositions sont suggérées s

- Rue du 5 juin 19400 1.1
- Riferdulmannipur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la rue de Sains à la rue de la panneterie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 5 voix pour « rue du 5 juin 1940 » et 8 voix pour « rue du Manoir » et une abstention.

- adopte la dénomination « rue du Manoir ».
- charge monsieur le Maire de communiquer cette décision aux services concernés.

2024-26 AMENAGEMENTS RUE D'HEBECOURT ET PLACE DE LA MAIRIE -PROGRAMME DE TRAVAUX RETENU – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les services d'Amiens Métropole ont remis à la commune leurs dernières études relatives à l'aménagement de la rue d'Hébécourt et de la place de la mairie.

Le 19 mai, lors d'une réunion de travail à laquelle tous les conseillers étaient conviés, les élus présents se sont proposé de retenir :

- Pour la partie métropolitaine : tous les travaux proposés
- Pour la partie communale : les travaux proposés sur les secteurs "accès école", "accès mairie", "parking" et "rue de la mare".

Suite à cette réunion, des précisions ont été demandées aux services d'Amiens Métropole et obtenues.

Pour la partie métropolitaine incluant le carrefour rue de Vers, les travaux sont évalués à :

133 750 € HT, soit 160 500 € TTC.

Le fonds de concours versé à Amiens Métropole, maître d'ouvrage, est évalué à 30% du montant hors taxes, soit 40 125 €.

Pour la partie communale, les travaux sont évalués à :

- sur le secteur "accès école" sont évalués à 37 550 € TTC
- sur le secteur "accès mairie" sont évalués à 18 000 € TTC
- sur le secteur "parking" sont évalués à 25 000 € TTC (parvis de l'église non compris)
- sur le secteur "rue de la mare" sont évalués à 27 500 € TTC

Soit un total de 108 050 € TTC (90 000 € HT).

Pour cette partie, la commune paiera directement l'entreprise sur la base des marchés à bon de commande de la centrale d'achat. L'entreprise sera la même que pour la partie métropolitaine.

Les services d'Amiens Métropole se sont engagés à affiner les plans et le chiffrage dans une phase « projet ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir:
- Pour la partie métropolitaine : tous les travaux proposés, pour un montant de travaux de 133 750 € HT (160 500 € TTC) et une participation communale évaluée à 40125 € HT
 - Pour la partie communale 0
 - les travaux proposés sur le secteur "accès école" pour 37 550 € TTC
 - les travaux proposés sur le secteur "accès mairie" pour 18 000 € TTC
 - les travaux proposés sur le secteur "parking" pour 25 000 € TTC
 - les travaux proposés sur le secteur "rue de la mare" pour 27 500 € TTC

SSitiun.totalideld08056 ETTC(99000 EHH)

décide de rechercher des aides financières pour les travaux retenus sur la partie communale auprès du conseil départemental et de l'Etat

2024-27 RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE - ETUDES - ARCHITECTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont nécessaires dans les sanitaires de l'école qui sont vétustes, difficiles à entretenir et inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

Afin d'étudier les travaux nécessaires, il propose au conseil municipal de solliciter un architecte, et prioritairement le cabinet BRASSART. Ces travaux pourraient être l'occasion de réhabiliter l'assainissement autonome de l'ensemble mairie-école.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire de solliciter le cabinet BRASSART.

<u> 2024-28 EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE SAINT FUSCIEN – ESTIMATION</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'effacement des réseaux rue de Saint Fuscien figure dans la programmation pluriannuelle des investissements de la commune, sans pour autant qu'une échéance de réalisation ne soit fixée.

Il propose au conseil municipal de solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme afin d'en établir une estimation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire de solliciter la Fédération Départementale d'Energie afin d'obtenir une estimation des travaux d'effacement des réseaux rue de Saint Fuscien.

2024-29 DEGRADATIONS DE MATERIEL A LA SALLE POLYVALENTE - FACTURATION

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des dégradations ont été relevées dans la salle polyvalente à la suite de la location du 24 mai 2024.

Une table a été cassée.

Le prix d'achat de cette table était de 81,60 € HT (la TVA ayant été récupérée par la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la facturation au locataire d'un montant de 81,60 €.

2024-30 RAPPORT SUR LA CONSOMMATION D'ESPACES DE 2011 A 2022

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique oblige les communes compétentes en matière d'urbanisme à produire au moins tous les 3 ans un rapport relatif à l'artificialisation des sols pour les années civiles qui le précédent.

Ce rapport doit permettre d'assurer le suivi de la trajectoire de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de réduction du rythme d'artificialisation des sols et de mesurer le respect des objectifs déclinés au niveau local.

L'esprit de ce rapport est de conduire le conseil municipal à expliquer et justifier ses choix opérés en matière de consumnation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et d'évaluer ses bésoins futurs relevantni de la consommation d'espaces:

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

ORDRE DU JOUR

2024-18 AMORTISSEMENT - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE D'AMIENS

2024-19 AMORTISSEMENT - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR DES LED - RUE DE LA MARE, RUE DE SAINT FUSCIEN ET RUE D'AMIENS

2024-20 DECISION MODIFICATIVE N°1 – AMORTISSEMENTS

2024-21 DECISION MODIFICATIVE N°2 – ANNULATION DU FERMAGE DE M. BOUCHON

2024-22 CENTRE DE GESTION - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

2021-23 FDE 80 - REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE

VERS - AVENANT A LA CONVENTION

2024-24 RESIDENCE SCCV - CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIRIES,

EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS

2024-25 RESIDENCE DE LA SCCV RUMIGNY – DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIE

PUBLIOUE

2024-26 AMENAGEMENTS RUE D'HEBECOURT ET PLACE DE LA MAIRIE -PROGRAMME DE TRAVAUX RETENU – DEMANDES DE SUBVENTIONS

2024-27 RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE – ETUDES - ARCHITECTE

2024-28 EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE SAINT FUSCIEN – ESTIMATION

2024-29 DEGRADATIONS DE MATERIEL A LA SALLE POLYVALENTE - FACTURATION

2024-30 RAPPORT SUR LA CONSOMMATION D'ESPACES DE 2011 A 2022

Conseillers présents:

Mme Nadine RUELLE, 1ère adjointe

Mme Marie-Claude BOUTIN, 2ème adjointe

Mme Florence MESSIO

Mme Dominique SCHAEVERBEKE

Mme Céline BETHOUART

M. Nicolas BINOIST

M. Jean-Baptiste CARON

M. Pierre FERCHAUD

Mme Christine BRULÉ

M. Gérard ADT

M. Frédéric SAPART

Mme Véronique DUQUESNE

Conseillers absents excusés:

M. Éric LECUYER qui a donné pouvoir à M. Dominique EVRARD Mme Graziella GRENON

Conseillers absents, excusés et représentés :

Madame Marie-Claude BOUTIN Secrétaire de séance :

Monsieur Dominique EVRARD

Maire

Le rapport doit être transmis, dans un délai de quinze jours suivant sa publication, aux préfets de région et de département, au président du conseil régional, au président d'Amiens Métropole.

Monsieur le Maire présente le diagnostic produit par l'administration. Il est basé sur les chiffres nationaux de référence de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers selon les fichiers fonciers du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 4 abstentions décide d'accepter le rapport sur la consommation d'espaces de 2011 à 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h55

Madame Marie-Claude BOUTIN Secrétaire de séance

Monsieur Dominique EVRARD Maire